

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**HPV 009-1275/15/CC**

**■ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation politique de la ville 2015 et approbation d'une convention  
DHCS 15/13667/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 15 juillet 2015, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a informé la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole que la dotation de développement urbain (DDU) créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009 avait été transformée en dotation politique de la ville (DPV) par l'article 107 de la loi de finances pour 2015 et qu'elle s'élevait à 5 millions d'euros pour Marseille, montant identique à celui de l'année 2014.

Cette dotation permet, cette année, à 120 villes (ou à l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres) de bénéficier de ce financement qui vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux quartiers.

Elle vise à promouvoir, par une subvention de l'Etat qui peut aller jusqu'à 80% du montant des travaux, des opérations d'amélioration rapide des espaces publics des quartiers politique de la ville répondant aux objectifs du nouveau contrat de ville 2015-2020 signé le 17 juillet dernier.

Les opérations éligibles à cette dotation politique de la ville ont été identifiées par les services de Marseille Provence Métropole parmi la liste des opérations retenues en programmation, et sélectionnées avec les services de l'Etat. Elles représentent un montant total de 2 080 000 euros.

Les projets susceptibles d'être retenus sont listés dans le tableau annexé au présent rapport.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 ;
- La loi du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

- La loi du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction NOR : INTB141199IN du 23 mai 2014 concernant la dotation de développement urbain pour 2014 et définissant les critères d'éligibilité ;
- L'instruction NOR : INTB1507982N du 8 juin 2015 concernant la dotation politique de la ville pour 2015 ;
- Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole signé le 17 juillet 2015 ;
- Le courrier de Monsieur le Préfet délégué à l'Égalité des Chances du 15 juillet 2015 ;

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite s'associer aux efforts de l'État et de la Ville de Marseille en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville pour améliorer leur cadre de vie :

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à solliciter auprès de l'État des subventions d'un montant de 2 080 000 euros au titre des crédits de la dotation politique de la ville 2015 affectés à Marseille selon le tableau joint en annexe.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'État.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

#### **Article 4 :**

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine. Nature 1321, Fonction 824, Sous-Politique E110.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué  
Habitat - Logement - Politique de la Ville  
Cohésion Urbaine

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Habitat et politique de la Ville

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
HPV 009-1275/15/CC

Daniel HERMANN

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**